



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2014

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 13 février 2014 à 20h30 en Mairie.

**Présents :**

BRUNEL Laurent - BESSON Eric - CLUZEL Michel - FAURE Guy - BERNE Nadine -BERTONNIER Pascale -  
CHANAL Ludovic - DEBAUD Laetitia - PEYROT Stéphane

**Procurations :**

TRAVERSIER Michèle à BERNE Nadine

**Absents excusés :**

FILET-COCHE Patrick - RAMDANI Frédéric - REYNAUD Alain - REYNAUD Sébastien

**Secrétaire de séance :**

BERNE Nadine

Le compte-rendu du 16 décembre 2013 est voté à l'unanimité.

### 01 / Rythmes scolaires : Projet Educatif Territorial (PEDT) et partenariats.

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2014, Monsieur le Maire a exposé le projet d'organisation des TAP (temps d'activités périscolaires) qui seront pris en charge par la commune, en partenariat avec l'ALSH les Fripouilles.

Le PEDT / projet éducatif territorial a été approuvé comme suit :

- **Nombre d'enfants potentiellement concernés :** 100 (75 pour l'école publique et 25 pour l'école privée)
- **Nombre d'établissements scolaires concernés :** 2 (1 école publique et 1 école privée)
- **Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT :** mardi et vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 (école publique et privée en alternance)
- **Durée du PEDT :** 1 an renouvelable (année scolaire 2014/2015)
- **Ressources mobilisées :** Equipements sportifs et structurants de la Commune ainsi que les locaux du Centre de Loisirs et de la garderie périscolaire. Intervenants : agents communaux et animateurs du centre de loisirs ALSH « Les Fripouilles »
- **Domaine d'activités :** Expression et développement corporel

Il a été précisé qu'une demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire (2 après-midi au lieu de 4) a été acceptée par les services de l'inspection académique.

Il a été ajouté que des aides seront sollicités auprès de l'Etat et des organismes financeurs.

9 pour

1 contre (M. Chanal)

### 02 / Attribution d'un régime indemnitaire

Il a été décidé d'instituer un régime indemnitaire, selon les modalités ci après, et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, au profit des agents titulaires.

Une indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) est instaurée au profit des agents relevant des grades suivants :

**Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

**Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

**Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe**

**Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Dans le respect du crédit global ouvert pour chaque grade, l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée par le Maire selon le coefficient

maximal de 8, pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Les montants de référence sont indexés sur la valeur du point.

Monsieur le Maire a précisé la mise en place des critères d'attribution afin de déterminer les coefficients multiplicateurs ou pourcentages individuels applicable à chaque indemnité.

- Manière de servir de l'agent,
- Niveau de responsabilités (responsable d'un service, adjoint d'un service),
- Animation d'une équipe,
- Agents à encadrer,
- Poste avec sujétions particulières,
- Charge de travail,
- Disponibilité de l'agent,
- Missions ponctuelles

Le coefficient de modulation permettra d'instaurer une minoration ou une majoration du régime indemnitaire pour prendre en compte la manière de servir, les responsabilités exercées, les qualités professionnelles de l'agent, au vu notamment de la notation annuelle.

Les indemnités seront versées mensuellement.

Leur montant sera proratisé selon le temps de travail des agents (temps complet, temps non complet, temps partiel) dans les mêmes conditions que le traitement.

9 pour  
1 abstention (M. Chanal)

### **03 / Tarification des repas adultes de la cantine périscolaire**

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée la demande d'accès au service cantine des employés communaux.

Les employés communaux désireux de se restaurer à la cantine pourront bénéficier d'un repas adulte pour lequel un tarif de 5 € a été fixé.

Il a été précisé que cette autorisation et ce tarif sont réservés uniquement aux employés communaux.

Voté à l'unanimité

### **04 / Modification des loyers des appartements du multiservices**

Afin de louer plus facilement l'appartement n°1 du multiservices, le Conseil Municipal a décidé de baisser les loyers des appartements du multiservices de 10 % à compter du 1er avril 2014.

Les nouveaux montants mensuels seront de 549.00 € par mois.

Voté à l'unanimité

### **05 / Exonération de loyers de l'appartement de la boulangerie**

Considérant que les nouveaux locataires ont effectué eux-mêmes de nombreux rafraichissements intérieurs dans l'appartement de la boulangerie, en contrepartie, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer M. Maras et Melle Varalda de 3 loyers, soit un total de 1 395.00 €.

L'exonération s'effectuera sur les loyers d'avril, mai et juin 2014.

Voté à l'unanimité

### **06 / Appels à projets : « Déffibat » et « Energies renouvelables et innovations »**

Dans le cadre de la future réhabilitation et extension de l'école publique, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer 2 dossiers de candidatures pour les appels à projets suivants.

- 1 - Appel à projets de la Région Rhône Alpes concernant les chaufferies bois
- 2 - Appel à projets ADEME/Région Rhône Alpes sur les travaux d'économies d'énergie "DEFFIBAT 2014".

Séance levée à 22h30.